



**LA LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT
FÉDÉRATION DU VAL D'OISE**



L'éducation et l'école pour tous au centre des élections législatives

Nos questions - Vos engagements

**Réponses de Clément CORBEAUX –
Pour les candidats UPR du Val d'Oise**

L'éducation et l'école pour tous au centre des élections législatives

Nos questions - Vos engagements



**LA LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT**
FÉDÉRATION DU VAL D'OISE



L'éducation est la première priorité nationale (article L.111-1 du code de l'Education). Il est un droit essentiel qui permet à chacun de recevoir les bases de sa construction individuelle et de son rapport à l'autre.

Chacun connaît les enjeux d'une éducation réussie, facteur essentiel du développement social, culturel et économique.

Légitimement, les acteurs de la communauté éducative s'interrogent sur les choix des candidats en matière d'éducation et sur les actions qu'ils souhaitent développer pour bâtir une société responsable de sa jeunesse et de son éducation.

C'est la raison de l'envoi de ce questionnaire à chaque candidat.

Les questions n'ont pas vocation à traiter tous les sujets. Mais les réponses apportées à tout ou partie d'entre elles permettront de mesurer le degré d'implication de chaque candidat dans le développement d'une politique éducative ambitieuse qui s'impose à nos yeux.

**Nous vous remercions d'insérer vos réponses dans ce document
et de bien vouloir le renvoyer par courriel à :**

fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

Madame, Monsieur, chers concitoyens, chères concitoyennes,

Les questions d'éducation sont au cœur du programme législatif¹ de l'UPR. En effet, comme énormément de français, les membres de l'UPR sont extrêmement soucieux de l'amélioration de l'éducation mais aussi, des institutions de l'Education Nationale.

Dénonçant depuis plus de dix ans la dégradation généralisée des services publics, et en particulier de l'Education Nationale mais aussi, l'étau réglementaire et anti-démocratique qui découle des institutions européennes², nous voulons offrir à tous les français le pouvoir de se faire entendre et d'agir efficacement et concrètement contre tout ce qui met en péril leur avenir et celui de leurs enfants.

C'est pourquoi nous souhaitons nous adresser à vous sincèrement, dans un souci d'honnêteté et de pragmatisme, plutôt que par de beaux discours démagogiques et circonspects. Mais avant de répondre à vos questions, je tiens tout d'abord à me présenter.

Je m'appelle Clément Corbeaux et je réside dans le Val d'Oise depuis maintenant 15 ans. J'ai 28 ans et je suis actuellement en préparation du Diplôme d'Etat d'Edicateur Spécialisé (DEES). J'ai rejoint l'Union Populaire Républicaine de François Asselineau en 2014 (nous n'étions que 6000 adhérents) après une longue réflexion et différentes vérifications quant aux éléments apportés lors de ses conférences.

Convaincu que l'UPR est le seul parti capable de rendre sa souveraineté et sa liberté au peuple Français, j'ai décidé de proposer ma candidature lors des élections régionales de 2015 sur la liste Ile-de-France de l'UPR conduite par François Asselineau. Lors de ces élections, nous avons réunis près de 190 000 suffrages alors que nous étions inconnus du public et boycottés par les médias nationaux.

Aujourd'hui forte de plus de 28000 adhérents, l'UPR a présenté François Asselineau lors de l'élection présidentielle et a récolté près de 330 000 suffrages, soit une augmentation de près de 75% en un an et demi. Cette performance démontre qu'il existe une réelle ferveur de la part de nos militants et sympathisants afin de faire connaître les idées de l'UPR au grand public.

Enfin, l'Union Populaire Républicaine présente 574 candidates et candidats sur les 577 circonscriptions, ce qui fait de lui le parti présentant le plus de candidats lors des élections législatives devant toutes les écuries politiques médiatisées à outrance comme la République en Marche d'Emmanuel Macron.

Clément Corbeaux - candidat de l'UPR dans la 3e circonscription du Val d'Oise

¹ <https://legislatives.upr.fr/programme-legislatif/>

² <https://www.upr.fr/actualite/europe/les-gope-grandes-orientations-politique-economique-feuille-route-economique-matignon>

Les rythmes scolaires

En 2013, de nombreux parents ont réorganisé leur temps professionnel, comme personnel, pour s'adapter à une nouvelle organisation du temps scolaire, plus favorable aux enfants. Cela ne s'est pas fait sans heurts et sans compromis familiaux. Les conséquences de cette réforme des rythmes scolaires seront-elles évaluées ?

Dans son projet, le nouveau Président de la République prévoit de redonner le choix aux communes, en matière de rythme scolaire, après concertation avec les écoles. Toutes les options seront possibles : revenir à la semaine de quatre jours d'école ou conserver le rythme des quatre jours et demi, avec - ou sans - les activités périscolaires... Le fonds d'aides aux communes continuerait d'exister, mais seulement pour les plus pauvres.

Quelle position défendrez-vous à l'Assemblée nationale ?

L'UPR est profondément attachée aux principes de la démocratie et de la souveraineté du peuple en effet, nous pensons que les citoyens doivent prendre part au processus législatif de notre pays.

C'est pour cette raison, qu'une fois élus, nous défendrons vigoureusement l'instauration du référendum d'initiative populaire au niveau national et local.

Selon les communes, les habitants auront la possibilité de légiférer par cet intermédiaire afin de conserver, modifier ou supprimer les rythmes scolaires.

L'éducation prioritaire

Nous constatons un déséquilibre important dans la carte de l'éducation prioritaire. Nous pensons qu'une politique d'éducation prioritaire est indispensable dans une société aussi inégalitaire.

Il s'avère nécessaire d'évaluer le fonctionnement actuel pour repenser la carte scolaire et plus précisément la carte de l'éducation prioritaire, en veillant notamment à adapter les moyens humains aux objectifs et améliorer la mixité sociale dans les établissements du secondaire.

Pensez vous qu'un député puisse agir sur cette question ? Comment ?

L'action d'un député consiste principalement à voter les lois, proposer des amendements et contrôler l'action du Gouvernement. Mais il peut aussi faire des propositions de loi.

Concernant l'éducation prioritaire, l'UPR propose la mise en place d'un plan Etat-région avec les collectivités territoriales permettant la rénovation complète de tous les établissements vétustes (nombreux sont situés en zone prioritaire).

Nous prévoyons d'enrayer la création de ghettos scolaires en obligeant les mairies à répartir de façon équilibrée les logements sociaux autour des différentes écoles primaires de la commune

Nous souhaitons améliorer l'encadrement dans les établissements par suffisamment de personnel non enseignant correctement formé et soutenu : conseillers d'orientation-psychologues, CPE, assistants d'éducation, surveillants, infirmiers et médecins mais aussi, Affecter des enseignants chevronnés dans les zones d'éducation prioritaire et leur accorder des primes mensuelles significatives.

Le soutien scolaire

Les aides personnalisées et les stages gratuits de remise à niveau dans l'enseignement ne répondent pas aux besoins des élèves tout au long de leur scolarité. Parallèlement, les sociétés commerciales de soutien scolaire fleurissent et se développent malgré les termes pourtant clairs de l'article L. 111.1 al 6 et 7 du Code de l'Éducation.

Pensez-vous souhaitable de renforcer les dispositifs de soutien scolaire ? Dans l'affirmative, avec quels intervenants ?

Si je suis élu, je me comporterai en tant que réel représentant du peuple, comme je vous l'ai dit précédemment, je tiens à vous répondre avec la plus grande sincérité.

Nous souhaitons vraiment réintégrer les citoyens dans le processus législatif, notamment par l'intermédiaire du référendum d'initiative populaire.

Aussi, si je suis sollicité par un certain nombre de citoyens sur une thématique en particulier comme celle du soutien scolaire, je ferai entendre leur voix afin que leur volonté soit respectée.

L'orientation

Aider les élèves à faire des choix personnels, en tenant compte des contraintes économiques et des exigences d'un système scolaire parfois peu lisibles : la tâche des parents, des élèves, des enseignants est rude.

Quelles dispositions préconisez-vous pour améliorer l'orientation et le suivi des élèves et des étudiants ?

Tout d'abord, nous souhaitons redonner à l'école son rôle central de formation des citoyens. En effet, les savoirs doivent revenir au cœur des apprentissages pour donner de réelles bases solides sur lesquelles s'appuyer pour développer l'esprit critique des futurs citoyens.

Nous voulons aussi développer les différents programmes de bourses d'excellence afin de permettre à tous les élèves, et de manière équitable, de choisir l'orientation qu'il souhaite en fonction de ses résultats.

Aussi, nous considérons que la vraie valeur des diplômes doit être réintroduite et les validations par compétence supprimées afin que les évaluations reflètent le niveau réel des élèves.

Les années d'école élémentaire doivent être consacrées à l'apprentissage de l'écriture, du français, du calcul, de l'histoire et de la géographie françaises. Il faut pour cela réviser les volumes horaires attribués, tout en conservant du temps pour les activités artistiques et sportives.

Quel est votre point de vue sur l'enseignement professionnel, sur l'apprentissage, sur l'alternance ?

Tous les élèves ont un fonctionnement différent les uns des autres. L'école doit être capable de proposer un accompagnement en fonction du potentiel et des compétences que le jeune souhaite développer, qu'il ait choisi une voie professionnelle, générale ou technologique. nous proposerons entre autre, la création d'un concours du "Meilleur apprenti de France" afin de valoriser cette filière.

L'école mixte

La mixité filles-garçons et la mixité sociale sont deux éléments essentiels à la réussite de tous les élèves. Dans ce domaine, la qualité des transports, la diversité de l'habitat, la politique de l'urbanisme, l'implantation des logements sociaux, l'implantation des logements étudiants ainsi que l'application de la SRU ont une influence déterminante.

Nous faisons aujourd'hui le constat que des établissements sont « dépressionnaires », faute d'inscription d'élèves, et « uniformes » quant à la composition socioprofessionnelle des familles. Cette situation est en outre aggravée par les dérogations accordées régulièrement sur la carte scolaire.

Malgré les progrès en termes de massification (secondaire, supérieur), la démocratisation de la réussite de tous est en panne. Le système éducatif semble trop sélectif et les évaluations révèlent que le système éducatif français est très inégalitaire et favorise le déterminisme social.

Quelles sont vos propositions sur ces différents aspects ?

Comme rappelé plus haut dans le questionnaire, l'UPR souhaite mettre en place un système capable d'inciter les maires à répartir différemment les logements sociaux sur leur commune, afin de mettre un terme aux ghettos scolaires.

L'école pour tous

Tous les enfants, quelles que soient leurs origines sociales ou ethniques, leurs handicaps, ou encore leurs besoins particuliers, ont leur place à l'école. L'école participe, par les enseignements, et par le vécu et le vivre ensemble, à la construction de valeurs fondatrices de la notre société : le respect, la tolérance et la solidarité.

Le bien-être de nos enfants est précieux : des actions doivent être menées dans tous les établissements pour lutter contre toute forme de harcèlement au sein de l'école. Des initiatives de repérage doivent être généralisées pour que chaque élève puisse se sentir en sécurité et écouté.

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, garantit la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire près de son domicile. Ces principes sont repris par les articles L112-1 du Code de l'Éducation.

Quelles actions concrètes envisagez-vous pour faire respecter la Loi et pour la mise en œuvre des plans personnalisés de scolarisation (PPS) et la formation des enseignants et des personnels éducatifs ?

En tant qu'éducateur spécialisé en formation, j'ai travaillé en Institut Médico Educatif accompagnant des enfants en situation de handicap mental et de polyhandicap. Ainsi je suis particulièrement sensible à cette question.

C'est pour cette raison que nous souhaitons garantir l'accueil dans de bonnes conditions des élèves en situation de handicap respectant l'esprit d'égalité et de fraternité républicaines et en développant des structures permettant, en fonction du handicap, d'amener l'enfant à être capable d'intégrer l'école dans les meilleures conditions possibles pour lui. Nous voulons aussi que le personnel enseignant et éducatif puisse être augmenté afin de garantir un meilleur accompagnement.

L'école laïque

Au terme du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 confirmé par celui de la Constitution du 4 octobre 1958 : « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'état ». Ce principe de laïcité est rappelé à l'article L.141.1 du Code de l'Éducation. La laïcité est le ciment de notre société.

Quelle est votre conception de la laïcité, quelles seront vos actions pour la faire vivre et respecter ?

Selon moi, la Laïcité est le libre exercice ou non du culte de son choix. L'Etat n'en favorise aucun mais les reconnaît tous, il doit ainsi veiller à ce que nul ne soit inquiété qu'il soit croyant ou non.

Ainsi, à l'UPR, nous refusons catégoriquement la stigmatisation insidieuse des Français d'origine arabe ou de confession musulmane comme la stigmatisation de tout Français en vertu de ses origines sociales ou ethniques ou bien de ses convictions politiques ou religieuses.

L'école gratuite

Au même titre que la laïcité, la gratuité de l'enseignement est un principe à valeur constitutionnelle. Il apparaît très clairement que ce principe est aléatoire dans son application : livres et cahiers d'exercices à acquérir par les familles, contributions demandées au financement de sorties culturelles ou sportives, etc.

Nous constatons aussi que les budgets de certains établissements sont complétés par des ressources de nature commerciale : implantation d'antenne relais de téléphonie mobile, organisation d'événements, panneaux et affiches publicitaires...

Quelles sont vos propositions pour rendre réellement effectif le principe de gratuité au sein des établissements scolaires ?

L'Education Nationale et les collectivités territoriales manquent considérablement de moyens afin de proposer un enseignement digne.

Il faut savoir que notre appartenance à l'Union Européenne représente un coût considérable (cf. <https://www.upr.fr/conferences/les-illusions-economiques-de-l-union-europeenne-par-charles-henri-gallois>). Cette conférence démontre les pertes abyssales de recettes pour l'Etat, ne lui permettant plus ainsi de répondre à ses obligations envers les citoyens.

Une fois élus, nous alerterons donc nos concitoyens grâce à la tribune de l'Assemblée Nationale, sur le danger réel à vouloir rester dans une Union qui nous dépossède de tous nos leviers de décisions.

L'école de la citoyenneté

La jeunesse est un temps d'apprentissage et d'exercice citoyen. Pourtant, la dégradation de plus en plus visible de leur situation sociale empêche beaucoup d'entre eux de se projeter positivement dans le temps.

Dès lors, il est impératif d'envisager globalement l'éducation et l'insertion dans la société, en renforçant l'apprentissage de la citoyenneté.

Pensez-vous nécessaire que le Parlement prenne des dispositions visant à l'apprentissage de la citoyenneté par tous les jeunes ? Si oui, quelles dispositions ? A l'école, en dehors ?

La dégradation sociale que subissent les jeunes n'est pas tombée du ciel. Nous pouvons remarquer une dégradation générale du niveau de vie de tous les citoyens, mais en particulier chez les jeunes, qui sont les plus touchés. A l'UPR, nous souhaitons sortir de l'Union Européenne justement pour redonner un avenir certain aux jeunes (cf. <https://www.upr.fr/conferences/la-tragedie-de-leuro>)

Le plan numérique pour l'éducation

Ce plan vise à préparer les élèves à être acteurs du monde de demain. Dans le Val d'Oise par exemple, un plan d'équipement ambitieux est conduit par le Conseil départemental. Il permet d'équiper les

établissements scolaires sélectionnés en Tableau Numérique Interactif (TNI), en Espace Numérique de Travail (ENT).

Pensez-vous que tous les établissements et tous les élèves doivent être dotés à court terme ou qu'il faille rester sur le volontariat des Conseils départementaux et des établissements scolaires ?

Dans le cadre du numérique, nous proposons entre autre la création d'un CAPES d'informatique en vue d'un enseignement au lycée, tout en prônant l'utilisation modérée et intelligente des nouvelles technologies. Lire sur du papier et écrire avec un stylo ne doit pas disparaître au profit du tout numérique, nous veillerons à ce qu'un équilibre soit respecté.

La médecine scolaire, la santé, la PMI

La médecine scolaire ainsi que l'éducation à l'hygiène et à la santé incluant des actions concrètes de préventions ne sont pas efficaces. Nous constatons à ce jour de nombreuses carences dans l'application des dispositions des articles L541-1 et L542-1 et suivant du Code de l'Éducation.

Que proposez-vous pour préserver la médecine scolaire dans les établissements ?

Dans notre programme nous proposons une augmentation significative de l'encadrement des établissements par suffisamment de personnel non enseignant correctement formé et soutenu : conseillers d'orientation-psychologues, CPE, assistants d'éducation, surveillants, infirmiers et médecins

L'éducation à la sexualité

La circulaire n° 2003-027 du 17 Février 2003 rappelle que l'éducation à la sexualité contribue de manière spécifique à préparer l'élève à sa future vie d'adulte et développe la prévention à l'égard de l'autre.

Quelles sont vos réflexions et vos propositions pour permettre l'application de cette circulaire sur l'éducation sexuelle des adolescents ?

Je pense que l'éducation à la sexualité est sûrement nécessaire à partir d'un certain âge (peut-être 14 ou 15 ans). En revanche, si nous constatons un rapport ambiguë à la sexualité chez les jeunes, c'est parce que ce sujet est fortement banalisé.

Il existe beaucoup de publicité où le corps est marchandisé, ou encore des scènes dans des films tous publics qui peuvent entraver la compréhension de cette thématique chez les jeunes. Il y a aussi beaucoup de facilité aujourd'hui à accéder à divers contenus pornographiques.

N'ayant pas forcément de bons exemple sous leurs yeux, ils ont tendance à reproduire ce qu'ils observent. Je pense que cette question doit être traitée dans une action beaucoup plus globale réunissant d'autres acteurs que ceux de l'Education Nationale.
